

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT
S.I.A.E.P. GIÈVRES - PRUNIER EN SOLOGNE
N° 2024 - 08**

Nombre de Membres
En Exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5
POUR : 5 CONTRE : 0

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 17 septembre à 18 heures 30
Le Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Adduction
d'Eau Potable de GIÈVRES-PRUNIER EN SOLOGNE dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, au Siège du Syndicat à PRUNIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques MARIER Président

Date de Convocation : 16/08/2024

PRÉSENTS : Délégués de GIÈVRES : Mme GILOT-LECLERC Françoise – M. COUTANT Jean-Claude
Délégués de PRUNIER-EN-SOLOGNE : M. MARIER Jacques – M. BERTRAND Aurélien – M. BISSON Claude

ABSENTS : Mme DRUESNE Marie-Thérèse (excusée)

Assistaient à la séance : M. BOUCHER Philippe, délégué suppléant
Mmes CHIRON Valérie et VERDIER Noelline, cabinet SDFA

M. BERTRAND a été nommée secrétaire.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE – R.P.O.S. 2023**

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis à la Préfecture.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Il donne une connaissance globale des éléments de gestion, techniques et financiers, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, service public géré par le Syndicat. Il permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes, pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation du RAPPORT, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le RAPPORT sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du SYNDICAT – RPQS Année 2023, annexé à la présente.

Fait et Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre, le Président et le secrétaire de séance,

Pour l'Extrait, Certifié Conforme.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

19 SEP. 2024

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

26 SEP. 2024

Le Président,
J. MARIER



Le Président Certifie Exécutoire Le Présent Acte qui a été
Déposé à la Préfecture le 26 SEP. 2024
Publié le - 1 OCT. 2024

Le secrétaire de séance,
A. BERTRAND